

Appel à projet CRISIS chercheurs et enseignants-chercheurs – octobre 2019

La Fédération CRISIS appelle les chercheurs et enseignants-chercheurs de la Maison de la recherche à venir **mercredi 23 octobre au matin** présenter leurs projets susceptibles d'obtenir une labellisation CRISIS.

Les projets CRISIS peuvent être présentés à différents stades d'avancement, en fonction desquels le conseil décidera du label à leur attribuer :

1. Le **label initiative** concerne les premières demandes de labellisation. Est susceptible d'être labellisé comme projet CRISIS tout projet de recherche engageant au moins deux unités de recherche de la Fédération et devant faire l'objet, à plus ou moins brève échéance, d'un dépôt dans le cadre d'un appel à projets financés, quelle que soit l'instance de financement, publique ou privée, régionale, nationale ou internationale.
2. Le **label séminaire** est dédié aux projets de séminaire commun de la Maison de la recherche. Il ouvre à un financement pouvant aller jusqu'à 1000 euros pour une année et à un espace d'information et d'archive sur le site de la maison de la recherche : <https://maisondelarecherche.fr>, rubrique CRISIS.
3. Le **label programme** concerne les projets bénéficiant du label CRISIS depuis au moins 2 ans (campagnes de labellisation antérieures à 2018). La labellisation programme sera l'occasion de donner une visibilité, sur le site internet de la Maison de la recherche, aux projets CRISIS, aux publications auxquelles ils ont donné lieu. Elle permettra le cas échéant de solliciter un financement complémentaire auprès du VP-recherche dans la perspective d'un dépôt ANR ou H2020. La labellisation programme est valable pour la durée du mandat de l'actuel conseil. Le ou les porteurs du projet s'engagent à fournir le bilan scientifique du projet pour l'évaluation scientifique de l'HCERES.

Porteurs de projets

Le projet est porté par des enseignants-chercheurs ou chercheurs d'au moins deux unités de recherche différentes de CRISIS. Des enseignants-chercheurs ou chercheurs d'unités extérieures pourront être associés ainsi que des doctorants et des jeunes docteurs.

Validation du projet par le Conseil de laboratoire avant son dépôt devant CRISIS

La validation d'au moins un conseil de laboratoire d'une des 11 unités de recherche constitutives de CRISIS est requise.

Devoir d'information

Les porteurs s'assureront que les directeurs de tous les laboratoires engagés dans le projet ont été informés, le plus précisément possible, préalablement au dépôt. Ils s'engagent à les tenir régulièrement informés de l'avancement du projet.

Présentation du projet

1. Le projet indique d'abord les noms des porteurs, puis des participants (pressentis, confirmés), avec leur unité de recherche et leur statut.
2. Il comporte un argumentaire scientifique d'une page indiquant sommairement l'état de l'art, le caractère interdisciplinaire du projet, ses enjeux théoriques. Cet argumentaire est susceptible d'être publié sur le site de la Maison de la recherche en cas de labellisation.
3. Il indique les partenaires sollicités, les actions envisagées (toute manifestation scientifique comme séminaire, conférence ou atelier, toute forme d'expérimentation et/ou d'utilisation de la plateforme, toute constitution ou enrichissement de base de données), les appels à projets en vue, voire les dépôts de projets déjà effectués.
4. Le projet peut prévoir une articulation pédagogique, qui constituera un plus mais ne saurait constituer le corps principal de l'action envisagée.

Le document sera envoyé à Natacha Mauric (natacha.mauric@univ-amu.fr), responsable administrative de la Maison de la recherche, **mercredi 16 octobre 16h** au plus tard pour diffusion aux membres du conseil de CRISIS.

Le projet sera présenté oralement par les porteurs de projet devant le conseil de CRISIS le 23 octobre. La présentation ne devra pas dépasser quinze minutes. La séance sera publique.

Critères pris en compte pour la labellisation

Label initiative :

Cohérence, clarté, lisibilité, intérêt scientifique du projet
Perspective d'un dépôt devant les agences
Retombées pour CRISIS : publications, valorisation, plateforme
Collaborations hors du périmètre de la Maison de la recherche
Prise en compte des orientations stratégiques et appels à projets H2020 SHS
Perspectives de collaboration avec l'IMÉRA

Label séminaire :

Cohérence, clarté, lisibilité, intérêt scientifique du projet
Utilité du séminaire dans la perspective d'un futur institut : articulation enseignement/recherche, formation des personnels
Retombées pour CRISIS : publications, valorisation, plateforme
Collaborations hors du périmètre de la Maison de la recherche

Label programme :

Dépôts de projets pour financement depuis la 1^{ère} labellisation
Constitution d'une équipe de recherche, activité suivie de cette équipe
Publications auxquelles le projet a donné lieu

Cahier des charges en cas de labellisation

Si le projet est labellisé par CRISIS et donne lieu à des publications, celles-ci seront signées du nom du chercheur suivi de celui de l'université, de son laboratoire et de la

fédération CRISIS, conformément à la réglementation de l'université en matière de publications et au règlement intérieur de CRISIS.

Les participants s'engagent à informer régulièrement le directeur de la Fédération des publications issues du projet, même si celles-ci interviennent plusieurs années plus tard. Les publications devront être déposées sur HAL au double nom du laboratoire de l'auteur et de la Fédération.

Au bout de deux ans, les labels « Initiative » feront l'objet d'une évaluation par le conseil de la Fédération, qui décidera, avec les porteurs, de leur reconduction, de leur évolution en label programme ou de leur interruption. Le financement des séminaires CRISIS est reconduit après un an selon le même principe d'évaluation par le conseil.

Stéphane Lojkine